



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Nombre de conseillers

- En exercice : 07
- Présents : 07
- Votants : 05
- Absents : 00
- Exclus : 00

Date de convocation
30.09.2025

Publication sur le site
internet de la commune et
transmission en Préfecture
le 20.10.2025

Objet

Demande de subvention
exceptionnelle – Comité
d'animation

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOZEROY

Séance du 6 octobre 2025 à 19h30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**.

Étaient présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Emilie COULON, Sylvie BOURGEOIS, Audrey MENIN, Georges BALANCHE.

Absent Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Sylvie BOURGEOIS

Le comité d'animation a fait installer des toilettes et un point d'eau, indispensables pour son fonctionnement, sur le quai, place des Annonciades, par l'entreprise Godin Arnaud. Le montant de la facture s'élève à 2 931.38€, somme payée par le Comité d'Animation.

Le comité d'animation sollicite une subvention pour la réalisation de ces travaux.

Sylvie BOURGEOIS, trésorière suppléante et Georges BALANCHE, membres du comité au Comité d'animation sortent de la salle et ne prennent part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- **DECIDE** de verser une subvention de 1 000.00€, somme qui sera ajoutée à la subvention 2026, pour la réalisation de ces travaux.

Le Maire :

- **DIT** que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture du Jura pour contrôle de légalité.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité.
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à NOZEROY, le 06 octobre 2025

Le Maire
Dominique CHAUVIN



La Secrétaire de séance,
Sylvie BOURGEOIS